

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le :

Mardi 26 novembre 2024 à 19h30
à la mairie de PIPRIAC – Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour est le suivant :

ENVIRONNEMENT

- Création des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) et modalités de concertation du public
- Adoption des statuts de la S.A.S. à capital variable Energies du Canut à l'Oust
- Smictom : signature d'une convention pour la collecte et le recyclage des papiers avec l'APEL La Providence
- Smictom : convention concernant le gerbage des végétaux par la collectivité

ILOT DE LA MINOTERIE

- Validation des objectifs généraux
- Construction de l'Ilot de la Minoterie : attribution d'un fonds de concours exceptionnel de REDON Agglomération
- Avenants marchés de travaux

HABITAT

- Lotissement La Connelais : présentation des esquisses actualisées et proposition d'une stratégie
- REDON Agglomération : demande de fonds de concours 2024 - 2 place de la mairie

URBANISME

- Vente de délaissés communaux au lieu-dit La Basse Saudrais à Floriane BECEL
- Vente de délaissés communaux au lieu-dit Traversot à Sarah BRIERELA
- Cession d'une parcelle cadastrée ZK 470 à Jean-Paul COTTAIS au lieu-dit Louriais
- Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) DENIEUL/CAVALON - rue du Docteur Laënnec

SPORT

- Facturation de l'utilisation des équipements sportifs par le collège
- Convention de prise en charge des transports scolaires vers les piscines communautaires de REDON Agglomération

ADMINISTRATION GENERALE

- Travaux d'entretien réalisés par le pôle aménagement au collège : signature d'une convention d'intervention

FINANCES

- Jeunes Agriculteurs du Sud 35 : demande de subvention pour l'organisation d'un défilé de Noël
- Budget général : décision modificative n°3
- Validation de la convention de recouvrement du service de gestion comptable
- Délibération de correction d'actif des exercices antérieurs
- Validation d'admissions en non-valeur

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Franck Pichot

